

## L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE, AUX DROITS ET À LA CITOYENNETÉ : UN ATOUT POUR LA FORMATION

Édithe GAUDET, professeure - Collège Ahuntsic

Sylvie LOSLIER, professeure - Collège Édouard-Montpetit

### RÉSUMÉ

Dès la fin des années 1980, surtout dans la région de Montréal, le milieu collégial accueille des immigrants de première et de deuxième génération. Face à cette nouvelle réalité qui reflète celle de la société québécoise, des professeurs, animateurs socioculturels et autres professionnels décident de se réunir. C'est ainsi qu'en 1988 le *Service interculturel collégial* (SIC) s'est constitué. Sans prétention mais avec beaucoup de conviction, les membres fondateurs du SIC, et ceux et celles qui ont pris la relève depuis, ont mis en place, au cours des années, divers moyens pour aménager la diversité ethnoculturelle, pour susciter des réflexions et pour réaliser des interventions pertinentes dans les cégeps tout en développant dans les collèges une orientation commune et cohérente en matière d'éducation interculturelle. Quatre axes principaux vont guider ces activités : l'information, la recherche, la formation et l'intervention.

Au cours des années s'est développée une réflexion, et différentes recherches ont été réalisées sur la définition, la portée et les limites de l'éducation interculturelle. À cette dernière s'est greffée l'éducation aux droits et à la citoyenneté.

Si ces trois domaines d'éducation se différencient par leur contenu spécifique, ils recouvrent aussi trois ensembles de connaissances qui se chevauchent en partageant plusieurs caractéristiques. En effet, l'éducation interculturelle ainsi que l'éducation aux droits et libertés et à la citoyenneté ont des contenus qui nécessitent une approche systémique et interdisciplinaire dans un programme. Désormais, le Service interculturel collégial s'intéresse à ces trois composantes. Les moyens d'intervention se sont aussi multipliés : formations, colloques, mise en place d'un site Web, partenariats, etc.

Cet article vise d'abord à vous informer sur les objectifs et le contenu de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté. L'éducation à la citoyenneté, tout comme celle des droits et de l'interculturel, mise d'abord sur l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés et d'attitudes. L'article vise enfin à comparer ces trois approches éducatives et, finalement, à donner des exemples d'applications par des activités pédagogiques ou des activités socioculturelles.

### TROIS APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté se différencie notamment par leur contexte d'émergence respectif, par leurs champs d'application et leur angle de départ : soit la pluriethnicité pour l'éducation interculturelle, soit les droits, libertés et démocratie pour l'éducation aux droits et, finalement, l'engagement et la participation civique pour l'éducation à la citoyenneté.

Par ailleurs, l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté se complète et se recoupe notamment en s'adressant à l'ensemble des élèves, en relevant d'un ensemble de disciplines, en traitant de certains aspects, comme la question des droits humains et la lutte à la discrimination, en prenant des positions critiques sur des événements publics relatifs aux thèmes liés à la diversité d'ici et d'ailleurs.

L'approche interdisciplinaire devrait amener les étudiants à développer, à court et à long terme, des attitudes et des habiletés qui leur permettent d'être des citoyens actifs et responsables ayant développé des opinions et un sens critique. C'est à l'échelle d'un programme, et non à l'intérieur d'un cours spécifique que les buts de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté peuvent être atteints.

## 1. L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE

L'éducation interculturelle prépare tous les étudiants à vivre ensemble dans une société pluraliste et tente de développer des habiletés telles que la capacité de communiquer et de gérer la rencontre interculturelle, de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. L'éducation interculturelle veut sensibiliser les élèves à la pluralité de la société et favoriser la participation équitable de tous les étudiants, quelle que soit leur origine. Elle est une éducation à la diversité, une « éducation de tous au culturel ».

Les principaux objectifs de l'éducation interculturelle sont :

1. préparer l'ensemble des étudiants à vivre ensemble dans une société pluraliste, d'abord par l'acquisition de connaissances :
2. développer des habiletés à communiquer dans un contexte multiethnique et s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle :
3. promouvoir auprès des étudiants une attitude d'ouverture face aux aspects positifs de la pluralité ethnoculturelle au Québec et dans le monde.

## 2. L'ÉDUCATION AUX DROITS

L'éducation aux droits se définit par le développement d'attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains et de vigilance aux manifestations de discrimination.

Les principaux objectifs de l'éducation aux droits sont :

1. conscientiser, c'est-à-dire permettre l'émergence d'une conscience sociale centrée sur l'identification des inégalités et la volonté de les faire disparaître ;
2. responsabiliser, c'est-à-dire prévoir et assumer les conséquences de ses gestes. Il ne peut y avoir de droits sans obligations, car les droits des uns définissent forcément des attitudes fondées sur la solidarité, la coopération et le partage. Cet objectif principalement socio-affectif s'inscrit autant dans le savoir vivre ensemble que dans le savoir-être ;
3. viser à transformer le monde par le réaménagement des rapports sociaux entre les individus et le changement de schèmes intellectuels sous-jacents. Attirer l'attention des étudiants sur les problématiques et sur les enjeux contemporains tels que les droits des autochtones, les droits des minorités, les réfugiés, la pauvreté et l'exclusion, l'universalisme *versus* le particularisme, les droits des femmes. L'étudiant doit développer son sens critique en faisant ressortir les arguments pour ou contre, se forger une opinion et prendre une décision.

## 3. L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

L'éducation à la citoyenneté s'intéresse à l'inclusion sociale et mise sur l'engagement de la personne dans la société dans toutes sortes de sphères tant publiques que privées. Elle repose sur la capacité de participer à l'organisation de la vie sociale et politique d'une façon démocratique. Pour ce faire, l'individu doit d'abord se sentir intégré dans cette société et travailler à lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités sociales.

Les principaux objectifs de l'éducation à la citoyenneté sont :

1. affirmer son identité définie par ses appartenances sociale, culturelle, nationale et supranationale, ses citoyennetés politique, juridique, sociale, mondiale ;

2. développer une capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et de droits basée sur l'égalité et la participation civile et politique. Cela par le développement d'une ouverture sur le monde, la capacité d'adaptation aux changements et de se situer dans le monde comme individu, la défense des valeurs fondamentales basées sur l'égalité entre les individus, le respect de l'environnement, la promotion de la paix, la compréhension des enjeux mondiaux et le développement des valeurs de solidarité internationale;
3. participer activement à la vie politique et à la société civile par la participation aux débats sociaux, la gestion des conflits de façon pacifique, l'engagement social.

Vous trouverez, en annexe de ce document, un tableau comparatif<sup>1</sup> sur les connaissances, habiletés et attitudes à promouvoir reliées à l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté.

### DES CÉGEPS EN ACTION

En 1998, le MEQ donne un coup d'envoi important avec l'adoption de sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* qui précise les principales orientations définies et fournit aux institutions scolaires un véritable plan d'action.

Dès le tournant de l'an 2000, dans la foulée de la publication du document *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle: un atout pour le collégial* (Service interculturel collégial), certains cégeps entreprennent de réaliser d'abord un état de situation de l'interculturel dans leur institution, puis de se pencher sur des orientations à prendre en vue de rédiger soit une politique, soit une déclaration d'intention en éducation interculturelle. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation du Québec a, pendant plus de quatre ans (1999 à 2002), mandaté le Service interculturel collégial afin qu'il fournisse les services nécessaires aux cégeps qui désiraient élaborer une politique institutionnelle en intégration scolaire et en éducation interculturelle.

Depuis, le SIC a offert des formations, un soutien continu et des moments de rencontre afin que tous puissent échanger et se situer sur les questions de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle.

### DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET SOCIOCULTURELLES POUR LE COLLÉGIAL

Après quinze ans de promotion et de diffusion de l'éducation interculturelle, on peut constater certains acquis au niveau scolaire, par exemple l'intégration de notions, habiletés et attitudes dans certains programmes ou dans certaines disciplines. On peut aussi remarquer que plusieurs professeurs et animateurs socioculturels ont développé des activités pédagogiques et parascolaires qui tiennent compte de la diversité ethnique dans les classes comme à l'extérieur des classes.

Les activités pédagogiques sont généralement sous la responsabilité des enseignants ou d'un département. Elles peuvent se dérouler dans la classe ou à l'extérieur de la classe et elles ont un lien avec les objectifs visés dans un ou plusieurs cours. De même, elles peuvent s'intégrer à un cours ou le compléter.

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté peut se compléter et se croiser sur certains thèmes. C'est à l'initiative du professeur de combiner des thèmes à l'intérieur des activités.

<sup>1</sup> Tableau comparatif tiré de *Penser, Agir et S'engager en éducation interculturelle, en éducation aux droits et à la citoyenneté*, Montréal, Service interculturel collégial, Montréal, mai 2004, p. 27-28.

Les activités socioculturelles sont des activités parascolaires qui s'adressent à l'ensemble de la clientèle d'un collège. Elles peuvent viser l'accueil et l'intégration des étudiants de communautés ethniques afin de leur permettre une meilleure participation dans le cégep.

On retrouve trois types d'activités socioculturelles.

- D'abord, les activités de sensibilisation qui visent une large sensibilisation à des problématiques concernant l'interculturel, les droits et la citoyenneté. Par exemple, un enseignant ou une enseignante organise une conférence sur la diversité ethnoculturelle qui s'inscrit dans des thématiques nationales ou internationales telles que la *Semaine nationale de la citoyenneté*, la *Journée internationale pour combattre le racisme* ou le *Mois de l'histoire des Noirs*.
- Ensuite, des activités communautaires qui visent le rapprochement interculturel, par exemple, des jumelages entre étudiants et des visites dans des centres d'intégration d'immigrants ou d'immigrantes ou dans des centres d'aide aux personnes réfugiées.
- Finalement, des activités de rencontre avec l'autre qui développent la socialisation de l'ensemble des étudiants et favorisent la connaissance de l'autre ou la découverte d'une facette de sa réalité.

## CONCLUSION

Après avoir traité des objectifs et du contenu de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté, nous avons présenté les points communs de ces trois approches éducatives complémentaires. Par la suite, nous avons fait le bilan des réalisations dans les cégeps en ces matières, à l'intérieur d'activités pédagogiques et socioculturelles.

Les années à venir devront permettre, par le biais de la formation de l'ensemble des personnels, et en particulier des professeurs, d'implanter et de mettre à jour un contenu scolaire axé sur l'interculturel, les droits et la citoyenneté pour le niveau collégial.

## BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Éduquer à la citoyenneté*, Conseil supérieur de l'éducation, rapport annuel, 1998, 110 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Ministère de l'éducation, Québec, 1998, 48 p.

HELLY, D., M. LAVALLÉE et M. Mc ANDREW, « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches sociographiques*, XLI, n° 2, 2000, p. 271-298.

JACOB, A., *La participation démocratique, éducation et formation à la citoyenneté. Guide de références*, Association pour l'éducation interculturelle du Québec, Montréal, 2002, p. 73-92.

LAFORTUNE, L. et É. GAUDET, *Une pédagogie interculturelle pour une éducation à la citoyenneté*, Éditions du Renouveau pédagogique, Montréal, 2000, 324 p.

LOSLIER, S. et N. POTHIER, *Droits et libertés... Un parcours de lutttes et d'espoir*, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Montréal, 1999, 109 p.

LOSLIER, S. et N. POTHIER, *Droits et libertés... À visage découvert au Québec et au Canada*, Montréal, Chenelière/Mc-Graw-Hill, 2002, 176 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle: un atout pour le collégial*, Service interculturel collégial, Montréal, 1999, 26 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *S'interroger sur les citoyennetés...* , Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, 2002, 56 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Formation interculturelle pour le Québec et pour ailleurs...*, Actes du colloque sur la formation dans les cégeps du Québec, Service interculturel collégial, Montréal, mai 2003, 71 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Le cégep: reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde*, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, mai 2004, 46 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Penser, agir et s'engager en éducation interculturelle, en éducation aux droits et à la citoyenneté*, Service interculturel collégial, Montréal, mai 2004, 67 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Société civile et citoyennetés*, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, juin 2005.

*Penser, agir et s'engager  
en interculturel au Québec  
et dans le monde*

#### Le Service interculturel collégial

Créé à l'automne 1988, le Service interculturel collégial (SIC) est une corporation de personnes qui travaillent dans les collèges québécois à titre de professeurs, d'administrateurs, de professionnels ou de personnel de soutien. Le SIC vise à :

- développer dans les collèges québécois une orientation commune en matière d'éducation interculturelle ;
- fournir aux différents personnels des collèges des outils conceptuels et pratiques afin de mieux saisir les enjeux de la réalité interculturelle dans les collèges ;
- sensibiliser et former les intervenants du milieu collégial en matière d'éducation interculturelle ;
- collecter, traiter et diffuser l'information théorique et pratique en éducation interculturelle ;
- intervenir et faire des recommandations auprès des instances collégiales et gouvernementales.

#### Pour devenir membre ou nous joindre :

Service interculturel collégial

625, Avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Téléphone : (514) 747-6521, poste 7287

Site Web : [<http://www.service-interculturel-collegial.qc.ca>]

Courriel : [sic@videotron.net](mailto:sic@videotron.net)

Tableau comparatif <sup>2</sup>			
ÉDUCATION INTERCULTURELLE, AUX DROITS ET À LA CITOYENNETÉ : CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES À PROMOUVOIR			
CONNAISSANCES	ÉDUCATION INTERCULTURELLE <sup>3</sup>	ÉDUCATION AUX DROITS <sup>4</sup>	ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ <sup>5</sup>
<b>NOTIONS</b>	<p><b>Notions relatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux relations interculturelles : culture, ethnie, nation, minorité, communauté autochtones</li> <li>- À la communication interculturelle : identité, choc culturel, code culturel, communication verbale et non verbale</li> <li>- Aux obstacles à la communication interculturelle : stéréotypes, préjugés, ethnocentrisme, xénophobie, racisme</li> <li>- À la gestion de la diversité ethnoculturelle : médiation interculturelle, accommodement raisonnable</li> </ul>	<p><b>Notions relatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux valeurs humaines : dignité, justice, liberté, solidarité, réciprocité, égalité, coopération</li> <li>- Aux droits : histoire, droits individuels et collectifs</li> <li>- À la discrimination, harcèlement, exploitation</li> <li>- Aux institutions et aux mécanismes de protection des droits humains</li> <li>- Aux textes d'affirmation et de protection des droits et de libertés : (chartes, lois, déclarations, conventions)</li> <li>- Aux recours, accommodement raisonnable, médiation</li> </ul>	<p><b>Notions relatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux citoyennetés : sociale, politique, juridique, mondiale</li> <li>- À l'identité et aux appartenances sociale, ethnoculturelle, nationale, supranationale</li> <li>- À la société civile, aux organisations non gouvernementales</li> </ul>
<b>FAITS</b>	<p><b>Faits relatifs à l'immigration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données historiques, démographiques, socioéconomiques, socioculturelles, juridiques</li> <li>- Adaptation, intégration, acculturation</li> </ul> <p><b>Faits relatifs aux premières nations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données historiques, démographiques, socioéconomiques, socioculturelles, juridiques</li> </ul>	<p><b>Faits reliés aux situations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De luttes de revendication, d'affirmation, de libération</li> <li>- De violations des droits, d'inégalité, d'oppression, d'exploitation</li> </ul>	<p><b>Faits relatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la mondialisation et aux rapports internationaux</li> <li>- Aux situations d'inégalité et d'exploitation dans le travail, à l'accès aux ressources naturelles et la distribution des richesses</li> <li>- Au régime effectif de droits : programme et mesures</li> </ul>
<b>HABILITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique</li> <li>- Pratiquer la communication à l'intérieur d'un contexte interculturel</li> <li>- Analyser des situations interculturelles</li> <li>- Apprendre la négociation et la médiation interculturelles</li> <li>- Intervenir en situation interculturelle</li> <li>- Se décentrer par rapport à son groupe culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et intégrer les différences dans le respect de la démocratie</li> <li>- Analyser les conflits de droits</li> <li>- Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains</li> <li>- Adopter des solutions respectueuses des droits humains</li> <li>- Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les enjeux contemporains</li> <li>- Identifier les solutions tant locales que mondiales posées par la mondialisation</li> <li>- Développer son esprit critique face aux médias</li> <li>- Développer son engagement et sa participation sociale</li> <li>- Se responsabiliser face aux grands enjeux locaux et internationaux</li> <li>- Favoriser l'équité tant entre les groupes culturels qu'entre les sociétés</li> <li>- Développer sa capacité de débattre des enjeux sociaux et politiques</li> </ul>

CONNAISSANCES	ÉDUCATION INTERCULTURELLE	ÉDUCATION AUX DROITS	ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
<b>ATTITUDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels</li> <li>- Être ouvert à la diversité ethnoculturelle</li> <li>- Se responsabiliser socialement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits</li> <li>- Accepter les différences reconnues dans les chartes</li> <li>- Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés</li> <li>- S'engager et participer à la vie démocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des solidarités</li> <li>- Participer activement à des actions civiles et politiques</li> <li>- S'engager socialement</li> </ul>

<sup>2</sup> Ce tableau se veut un résumé des réflexions et des recherches en Éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté. Il reflète les faits et préoccupations contemporaines. Il n'est donc pas exhaustif mais demande plutôt une mise au point constante.

<sup>3</sup> Contenu inspiré de SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, en coll. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Les contenus de formation en interculturel et en éducation aux droits et libertés*, Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, Montréal, 1999.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Contenu inspiré des recherches de Gagnon et Pagé (1998), de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2003), du Service interculturel collégial (2003).